

## Compte-rendu CSE extraordinaire ENEDIS de la DR IDF EST

Lundi 13 septembre 2021

- ❖ **Déclaration de la délégation CGT :** « Aujourd'hui nous nous trouvons en CSE extraordinaire à la demande de la délégation CGT puisque la direction ne nous a pas consultés pour donner notre avis sur les conditions de mise en place du pass sanitaire sur notre DR (applicable depuis le 9 août) ainsi que sur la diminution des temps de gamme (mise en œuvre depuis fin juin).

*En effet, il apparaît que les mises à jour des fiches réflexes 2, 4 et 6 n'ont fait l'objet d'aucune présentation aux instances représentatives du personnel ainsi qu'aux agents. Ces modifications impactent pourtant l'organisation du travail de manière significative. La non-présentation de ces modifications laisse donc place à l'interprétation individuelle de chacun. Les agents font face à bon nombre de situations incohérentes, injustes et inégalitaires. Ce manquement d'information est une infraction à l'article L2315-94 du Code du Travail, ce qui constitue un délit d'entrave et nous oblige à prendre les dispositions que nous jugerions nécessaires.*

*Concernant les obligations liées au pass sanitaire, force est de constater que sur notre DR, la direction brille par son silence. Nous sommes en droit de nous demander si elle n'a pas tout intérêt à laisser les managers locaux assumer la responsabilité de décision qui pourraient ne pas être les bonnes et ainsi mettre en difficulté l'ensemble des agents. Rappelons que le secret médical est toujours en vigueur et qu'il appartient à chaque individu de maîtriser les données médicales le concernant. Il convient donc que chacun n'outrepasse pas ses prérogatives et ne substitue pas au corps médical. Malheureusement nous avons pu constater que sur notre DR, certains managers se sont permis de questionner les agents pour savoir s'ils étaient vaccinés ou non.*

*Pour ce qui concerne la modification des temps de gamme, la CGT a combattu et dénoncé ce projet nocif, envisagé sans consultations des agents concernés. La CGT demandait alors une expertise après avoir fait le constat que la baisse du temps de gamme n'était en rien justifiée par la réalité terrain. Les élus CGT ont alors rencontré une opposition ferme à cette demande de la part de la Direction, et n'ont malheureusement pas été accompagnés dans leur demande par les élus des autres organisations syndicales (CFE-CGC, CFDT, FO). Aujourd'hui, les techniciens se retrouvent confrontés à la mise en œuvre du projet. D'ores et déjà, nombre d'entre eux disent STOP et s'opposent à cette décision injustifiée et délétère en arrêtant le travail. Trop souvent, déjà, les agents courent après le temps, sans aucune liberté, il est hors de question d'accepter que la Direction mette en place des organisations conduisant à utiliser les agents comme des extensions de l'outil informatique de programmation, littéralement téléguidés par un algorithme qui, comme tout le monde le sait, n'a rien d'humain ! #PIH quand tu nous tiens !!! La Direction, dans un souci de productivité exacerbée, oublie de mettre l'humain et le service public au centre de son projet Industriel. Elle préfère mettre en place des outils (CINKE Évolution) permettant de charger des tournées à + de 100 % ! Comment aller au bout d'une journée remplie à 120 % voire 150 % ???*

*La CGT, porteuse de progrès social, ne cesse de le répéter : pour qu'une avancée technologique (Linky, Cinke etc.) soit synonyme de progrès, c'est au nouvel outil à s'adapter à l'Homme et non à l'Homme d'être dirigé par l'outil. La CGT demande de nouveau à la Direction l'arrêt immédiat de la réduction des temps de gamme des UO Linky et la réalisation d'une véritable expertise, par un cabinet externe, sur le sujet afin de remettre en lien le travail effectué avec la réalité terrain. »*

# Comité Social et Économique (CSE)

*Rappelons au passage que l'ambition des Directions dans le cadre de la Prise de Travail sur Chantier est aussi et surtout de pouvoir rajouter des interventions dans la journée de travail notamment avec l'arrivée de l'outil CINKE Evolution »*

## ❖ 1°/ Modification des temps de gamme pour la pose des compteurs Linky : conséquences sur l'organisation du travail et des conditions de travail :

- ⇒ La direction nous informe que la nouvelle tablette Tomy ferait gagner du temps aux agents et qu'ils n'ont aucune remontée de terrain concernant les dysfonctionnements liés aux nouveaux temps de gamme. Nous vous laissons apprécier le temps gagné !
- ⇒ Malgré la demande de la CGT, le directeur nous dit qu'il ne reviendra pas sur la décision prise au national concernant ces nouveaux temps de gamme. Il ne reviendra pas non plus sur le temps supplémentaire alloué lié aux contraintes COVID ni sur le quart d'heure servant au briefing du matin. Encore plus de contraintes et de productivité pour les agents !
- ⇒ La direction nous explique que les techniciens ont moins d'interventions, soit entre 8 et 9 quotidiennement, mais elle a constaté que le nombre de kilomètres parcourus a augmenté. Pour la CGT nous avons pu constater que les tournées comptent autour de 12 ou 13 bons d'intervention.
- ⇒ Le sujet des temps de gamme nous sera présenté, pour avis, au CSE du 20 octobre prochain.

## ❖ 2°/ Mise en place du Pass sanitaire depuis le 9 août 2021 : conséquence sur l'organisation de travail et des conditions de travail :

La direction nous informe qu'il y a eu des échanges avec les managers locaux courant août et que les consignes suivantes ont été données :

- Avant le départ en formation de l'agent, son manager doit lui rappeler les obligations liées au pass sanitaire pour l'accès aux transports ainsi qu'aux lieux de restauration hormis ceux présents sur les sites de formation non soumis au pass sanitaire.
- La Direction refuse catégoriquement de laisser les agents utiliser les véhicules de service pour les déplacements liés à une formation. D'autres DR sont plus souples sur le sujet ...
- Si toutefois, un agent ne pouvait pas revenir de formation à la suite d'un test positif à la COVID 19, la direction nous informe qu'elle gérerait au moment venu et comme elle le peut, la situation.
- Un agent qui ne souhaiterait pas partir en formation pour des raisons personnelles et/ou liées au pass sanitaire, peut être remplacé par ses managers dans la mesure où il prévient à l'avance et sans qu'il n'y ai de répercussion pour lui.
- Les managers ne sont pas en droit de demander aux agents s'ils sont vaccinés ou non.
- Tous les matins, les managers doivent analyser les tournées et prévenir les agents concernés par les interventions qui nécessiteraient un pass sanitaire. Charge aux managers de réorganiser la tournée. La CGT dénonce que les managers au local servent toujours de fusible !
- La direction nous précise que les tests nécessaires à l'activité professionnelle ne seront pas remboursés et que les agents souhaitant se faire vacciner hors médecine du travail devront le faire sur du temps personnel.

# Comité Social et Économique (CSE)

- Dans le cadre d'intervention urgente, l'obligation du pass sanitaire ne s'applique pas.

La délégation CGT réaffirme son opposition à la suspension du contrat de travail et du versement de sa rémunération dans le cas où un agent n'aurait pas de pass sanitaire.

**Prochain CSE le 23 septembre**

**Prochaine CSSCT 4 octobre**



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse email : .....

Téléphone : .....

Entreprise : .....

Coupon à remettre à un élu CGT ou à retourner au syndicat par courrier postal.